



## **Animateur jeunesse f/h**

### **Cat.B**

Située à 12 km de Paris, dans le département du Val de Marne, la Ville de Fresnes (28 000 habitants) a à cœur de maintenir et développer un service public de qualité en direction de la population. Ayant pour ambition de mener ses projets de transformation en y associant ses citoyens, Fresnes est à un tournant de sa transition écologique. Pour réaliser ces projets, les élus et l'équipe de direction générale s'inscrivent dans une modernisation de fonctionnement tournée vers l'amélioration continue.

Au sein de la direction des services à la population, le service jeunesse accueille et accompagne les jeunes de 12 à 17 ans dans leurs projets.

Sous l'autorité du responsable du Service Jeunesse, l'animateur jeunesse accueille et accompagne les jeunes de 12 à 17 ans dans leurs projets. Il propose et conduit des activités dans le cadre du projet éducatif du Service Jeunesse. Il participe à la gestion et contribue au développement de celui-ci. A ce titre, vos missions principales sont :

#### **Missions**

- Accueillir, informer et animer des groupes de jeunes de 12 à 17 ans.
- Impliquer les jeunes dans la construction des activités et la programmation du Service Jeunesse.
- Favoriser l'émergence de projets d'animation à destination des jeunes en s'appuyant sur leurs demandes et en recherchant leur implication.
- Tenir le registre de présence des jeunes.
- Être force de proposition et être à l'écoute des besoins des jeunes.
- Communiquer et s'investir dans un travail d'équipe au quotidien.
- Mettre en œuvre le projet pédagogique de la structure et contribuer à son développement.
- Elaborer, mettre en œuvre et développer des programmes d'activités et des actions pédagogiques.
- Préparer les temps d'animation, répertorier les matériels et matériaux nécessaires à l'activité, bâtir des séances et supports d'animation.
- Organiser et piloter des activités d'animation et de loisirs (artistiques, manuelles, sportives, culturelles...) dans le cadre du projet éducatif de la collectivité.
- Veiller à la bonne utilisation du matériel, réguler les échanges et les comportements.
- Organiser et encadrer les sorties, mini camps et séjours.
- Développer le partenariat avec les différents intervenants sur le territoire (centre social, MJC, associations, mission locale, collèges, lycée, bibliothèque, grange dimière...).
- Participer aux périodes d'inscription et de promotion des activités.
- Organiser l'évaluation des actions jeunesse et rédiger des bilans d'activités.



- Participer aux événements organisés par le service jeunesse et la collectivité (Forum des associations, Fête de l'été, soirée ados, cérémonie des jeunes majeurs et jeunes diplômés, etc....).
- Aller à la rencontre des jeunes afin de mieux connaître leurs attentes et leurs préoccupations.
- Développer le travail hors les murs avec une présence sociale là où se trouvent les jeunes (quartiers, établissements scolaires, structures sportives, etc....)
- En qualité de « promeneur du net », assurer une présence éducative sur internet en mettant en place et en faisant vivre différents outils de communication via les réseaux sociaux ayant pour but de prolonger son action pédagogique au plus près des jeunes.

### **Profil**

- Diplôme relevant du secteur de l'animation (BPJEPS avec expérience ou équivalent).
- Aptitude à proposer des techniques d'apprentissage et d'expérimentation dans le cadre d'un projet pédagogique.
- Avoir des connaissances de la législation relative à la protection des mineurs.
- Connaître la législation relative aux accueils de loisirs et s'y conformer.
- Être capable d'animer et de proposer des activités à un groupe de jeunes à partir de projets d'animation clairement énoncés.
- L'animateur doit faire preuve de bon sens et d'adaptation aux différentes situations qui se présentent, aussi bien vis-vis des jeunes que de l'ensemble des membres de l'équipe d'animation.
- Être à l'écoute des jeunes et des parents ; avoir le sens de la communication.
- Être capable d'auto-évaluation.
- Devoir de réserve.!

### **Informations complémentaires :**

- Temps complet
- Horaires fixes (37h30/semaine)
- Participation à la mutuelle
- Prime annuelle et CIA
- CNAS
- Restaurant communal

Travail du mardi au samedi :

- Au service jeunesse ou dans une structure locale partenaire
- Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 19h et le Samedi de 13h45 à 18h15.

Les horaires peuvent être aménagés en fonction des besoins du service